

Urbanisme Un développement mieux maîtrisé

avec Magali Brogi, adjointe en charge de l'urbanisme

La commune de Valleiry a de la chance d'être située dans un département dynamique à proximité du canton de Genève ce qui lui confère un rôle de centre bourg important et actif. Cette situation privilégiée nécessite d'autant plus une maîtrise de notre développement afin de ne pas « brader » notre territoire aux plus offrant, sans exigence de qualité de vie et de qualité architecturale.

C'est pourquoi, le Plan Local d'Urbanisme, va être mis en révision, c'est-à-dire qu'il va faire l'objet de modifications afin d'une part de le rendre compatible avec les directives nationales et locales et d'autre part, afin de traduire notre volonté politique de maîtrise du développement urbain de notre commune.

Maîtriser le développement ne veut pas dire réduire les surfaces à bâtir existantes mais cela signifie de prévoir un rythme de constructions en adéquation avec la réalisation d'équipements publics correspondant, le développement des infrastructures en déplacement, en eau et en assainissement, le respect de notre patrimoine et de notre cadre de vie c'est-à-dire nos espaces non construits : les champs, les arbres, les sentiers, les ruisseaux... la commune bénéficie d'une qualité de vie qu'il convient de préserver pour le bien être de tous et les générations futures.

La révision du PLU

Elle dure dans le temps environ 24 à 36 mois, un bureau d'études accompagnera la commune dans l'élaboration de ce document. La Communauté de Communes du Genevois sera associée à cette élaboration ainsi que l'Etat, le département de Haute Savoie et la région Rhône Alpes. Nous devons en effet, respecter les directives nationales et mettre le document d'urbanisme de la commune de Valleiry en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Genevois.

Les habitants seront également associés à cette élaboration, ils seront consultés pour donner leur avis lors de réunions publiques, mais aussi lors de réunions de quartiers et d'ateliers urbains. On pourrait même envisager de réaliser des questionnaires pour connaître les besoins des habitants. Les nouveaux outils de communication seront aussi utilisés pour mieux diffuser l'information afin de garantir une meilleure participation des citoyens.

«la commune bénéficie d'une qualité de vie qu'il convient de préserver pour le bien être de tous et les générations futures.»

Repères

Le SCOT est le document qui garantit les grands équilibres de développement entre les communes du canton pour les 10 ans. Il définit les grands espaces naturels à protéger, la politique de déplacements, notamment le transport scolaire et les transports en commun, le rythme de constructions, la mixité sociale et le développement économique.

Scot 2014-2024

Porte Sud de Genève



prescriptions &
recommandations
LA SYNTHÈSE

Deuxième schéma de cohérence territoriale
de la Communauté de communes du Genevois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois
Porte Sud de Genève